

# « L'heure n'est pas à la récupération politique »

**Koen Geens critique certains de ses collègues. Pour le ministre de la Justice (CD&V), le débat actuel sur les responsabilités des uns et des autres dans les attentats « n'est pas digne de notre démocratie ».**

Quand il reçoit *Le Soir* jeudi, Koen Geens semble fatigué. Le ministre de la Justice vient de vivre une séquence particulièrement compliquée. Gérer l'après-attentats, faire face aux critiques sur le dysfonctionnement de son département, la Justice, puis son offre de démission refusée par Charles Michel. Beaucoup pour un seul homme.

Pourtant, il refuse de s'apitoyer sur son

sort et balaye les critiques sur les responsabilités. « *Les polémiques sur les responsabilités des uns et des autres ne sont pas dignes de notre démocratie* », estime Koen Geens. Dans son viseur, le ministre de la Justice pointe aussi certains « collègues ». « *Moi, je ne nomme personne, mais je crois que je suis assez clair : l'heure n'est pas à la récupération politique. Toute l'Europe de l'Ouest est menacée, concentrons-nous là-dessus. (...) Si*

*on veut récupérer cette crise à quelque fin que ce soit, on fait fausse route.* »

Au niveau de l'action, le ministre se tient aux propositions de son plan Justice : garde à vue de 72 heures, des libérations conditionnelles possibles à la moitié de la peine, des peines incompressibles pour les infractions les plus graves... Un plan rédigé en 2015, bien avant les événements tragiques de novembre à Paris et du 22 mars à Bruxelles, et non dans l'émotion. ■

## « Seules l'unité et la coopération peuvent nous sauver »

- Pour Koen Geens, les polémiques post-attentats « sont indignes de notre démocratie ».
- Le ministre de la Justice ne nomme personne mais dénonce la récupération politique.
- « Ne nous trompons pas d'ennemi : l'ennemi est au Moyen Orient, il n'est pas ici. »

### ENTRETIEN

C'est un Koen Geens fatigué qui nous reçoit jeudi après-midi. Le ministre de la Justice (CD&V) plaide pour un exercice collectif d'autocritique après les attentats, mais sans arrière-pensée politique, insiste-t-il. Maintenu en poste malgré son offre de démission, il se montre plus déterminé que jamais à exécuter ses réformes qui, dit-il, apportent déjà une série de réponses aux dysfonctionnements apparus, ces derniers jours, dans le système judiciaire.

**Au Parlement, mardi, vous vous êtes lancé dans une vibrante défense de l'action du gouvernement...**

*Ce que j'ai voulu dire, c'est que le gouvernement et les différents départements mettent tout en œuvre pour gérer la lutte contre le terrorisme. Dans les trente mesures annoncées depuis Verviers, j'en ai exécuté quinze et six sont à l'examen au Conseil d'Etat. Je veux bien accepter, au nom du gouvernement, au nom du pays, toutes les critiques. Mais, au niveau de la Justice, tant pour les législations, que pour le fonctionnement sur le terrain, je ne dis pas que j'ai tout fait, mais j'ai fait presque tout ce que je pouvais faire. Avec le gouvernement. J'estime donc qu'il était important de dire que notre démocratie fonctionne.*

**Vous ne comprenez pas les polémiques ?**

*Les polémiques sur les responsabilités des uns et des autres ne sont pas*

*dignes de notre démocratie. Nous sommes dans un fédéralisme de coopération, nous avons choisi cela, il faut l'assumer. Et donc coopérer. L'ennemi, ce n'est pas la Région bruxelloise, ni le ministre de l'Intérieur. Nous devons nous battre ensemble pour défendre le pays dans les circonstances actuelles.*

**Il y a eu des dysfonctionnements, notamment au niveau de la communication entre départements. Ne craignez-vous pas que cela donne du grain à moudre à la N-VA, pour démontrer que l'Etat ne fonctionne pas ? Seules la coopération et l'unité**

*peuvent nous sauver en l'espèce. Si on veut récupérer cette crise à quelque fin que ce soit, on fait fausse route. Daesh mène une guerre contre nous. La France, la Turquie, le Burkina Faso, le Pakistan, Londres, Madrid, la Tunisie, la Côte d'Ivoire... ont connu des attentats assez semblables. On peut expliquer certaines causes, chez nous, selon des lignes communautaires, linguistiques, religieuses, culturelles, éducatives, mais il ne faut pas perdre de vue que le problème n'est pas que belge, il est mondial. On peut avouer et reconnaître des erreurs humaines, des fautes structurelles de certains services, un manque de coopération entre services, tout est possible. Mais ne nous trompons pas d'ennemi, l'ennemi est au Moyen Orient, il n'est pas ici.*

**Quand Bart De Wever dénonce le laxisme du PS et du CDH, il ne participe pas à l'unité nationale...**

*Moi, je ne nomme personne mais je crois que je suis assez clair. Je répète : l'heure n'est pas à la récupération politique. Toute l'Europe de l'Ouest est*

*menacée, concentrons-nous là-dessus.*

**La Belgique n'est-elle pas plus menacée ?**

*Nous devons regarder les faits avec clairvoyance. Cela ne vaut pas seulement pour Bruxelles. Monsieur Belkacem était Anversois je crois. Nous avons proportionnellement plus de foreign fighters que d'autres pays, c'est vrai. Nous devons donc tous accepter de faire notre autocritique : la Justice, la police, les grandes Villes, les polices locales, les écoles, l'Exécutif des musulmans, les CPAS... Tout le monde doit se demander pourquoi ShuriasBelgium, c'est chez nous.*

**Pas de récupération dites-vous, pourtant certains vous accusent d'avoir instrumentalisé votre démission et d'avoir, au passage, « cassé » la minute de silence...**

*Moi, j'ai seulement parlé de ma démission après la minute de silence. Et ce qui s'est passé dans la nuit de mercredi à jeudi, pouvait, pour ma part, rester confidentiel.*

**Vous n'auriez pas voulu que ça se sache ?**

*Je vais rester aussi confidentiel que possible là-dessus. Je veux juste dire qu'il est normal, selon moi, que dans ces circonstances-là, les ministres fassent preuve de détachement.*

**C'est-à-dire ?**

*Qu'ils disent au Premier ministre : « Il ne s'agit pas de moi, il s'agit de la stabilité du pays et de votre gouvernement. Malgré le fait que je ne crois pas, pour l'instant, avoir commis de faute personnelle, je connais le concept de responsabilité politique et je suis tout à fait disposé à assumer les conséquences. » Cela ne veut pas dire que je me sentais déstabilisé,*

*au contraire, je reste très fort dans mon engagement. Dès l'instant où on me dit de rester, je n'en parle même plus. Ce n'était pas du jeu politique !*

**Lundi, le gouvernement recommence son contrôle budgétaire. Vous demandez des moyens supplémentaires ?**

*Nous avons tout de suite dit, après mardi, qu'il ne fallait pas prendre de nouvelles mesures mais exécuter celles que nous avons annoncées après Verviers et Paris. Pour les moyens, dépensons d'abord les 300 millions dégagés pour la lutte contre le terrorisme. Il ne faut pas vouloir tout faire en même temps, il faut rester calmes.*

**La majorité suédoise n'a-t-elle pas trop rogné les budgets ? Vous aviez vous-même estimé que les réductions de dépenses linéaires étaient intenable pour la Justice ?**

*J'ai réussi à limiter les réductions de personnel à 1% en 2015, au lieu des 4% prévus. Et, avec les moyens supplémentaires pour la sécurité, je pense que je pourrai atténuer la réduction de 2% imposée en 2016.*

**La complexité institutionnelle belge nuit-elle à l'efficacité de nos politiques, comme on l'entend maintenant ?**

*Est-ce que la structure européenne simplifie la gestion ? Non ! Est-ce que c'est une structure qui fonctionne quand tout le monde coopère de façon loyale ? Oui. Idem pour la Belgique. Je sais que certains chefs d'entreprise veulent refédéraliser des compétences. Je ne suis pas sourd. Moi, je veux d'abord exécuter mon plan pour la Justice, si on me laisse faire et si j'ai de la chance, parce qu'un ministre de la Justice est très vulnérable. Il faudra aussi écouter la commission d'enquête. S'il y a des recommandations sérieuses en la matière, cela prendra du temps, l'Etat ne se réforme pas en deux minutes. ■*

Propos recueillis par  
VÉRONIQUE LAMQUIN

## libération conditionnelle « Selon moi, il faut que la moitié de la peine soit purgée »

*Vous dites qu'il faut rester calme, ne pas prendre de nouvelles mesures, mais les idées fusent déjà, au sein de la majorité, pour initier une série de nouvelles réformes... Je ne suis sans doute pas très doué pour défendre ma cause. Et je ne veux ni polémiquer ni diviser la majorité. Mais si vous lisez mon plan Justice, rédigé en 2015, vous trouverez déjà une période de garde à vue de 72 heures. Je ne suis pas quelqu'un de droite à vos yeux, je suppose. Eh bien, j'avais proposé cette mesure, indépendamment du terrorisme : j'estime que c'est nécessaire pour bien respecter la législation Saldus et pour ne pas trop vite passer à la détention préventive. Quand les dossiers de terrorisme sont arrivés, je me suis dit que je ne devais pas m'exprimer pour me profiler là-dessus, je l'avais déjà dit et fait... Je constate maintenant que tout le monde veut se profiler.*

**Le débat porte aussi sur la libération conditionnelle : Jan Jambon veut porter à quatre cinquièmes la durée minimale de la peine à purger, contre un tiers aujourd'hui (deux tiers pour les récidivistes). Mon plan Justice prévoit que, pour pouvoir bénéficier d'une libération anticipée, il faut avoir purgé au moins la moitié de la peine. Je souhaite que la règle soit la même pour les récidivistes, dont la peine est généralement déjà beaucoup plus lourde. Selon moi, un tiers de**

*la peine, c'est trop court, surtout quand la peine est courte et que la détention préventive est longue. Par contre, il y a aujourd'hui beaucoup de récidivistes qui ne demandent plus de libération aux deux tiers de leur peine : ils préfèrent aller jusqu'au bout pour éviter les conditions de libération. C'est dangereux, on se prive de la période de probation qui doit aider à la réinsertion.*

*D'où ma proposition : la moitié pour tout le monde. J'ai dit ça dès le début de la législature. J'entends qu'un vice-Premier se prononce différemment, j'en prends acte et on discutera au sein du gouvernement. Je sais que c'est un débat difficile. Et j'ai une autre vision que d'autres de ce que doit être une peine : pour moi, cela doit avant tout préparer la réinsertion, pas créer des désespérés.*

**Le gouvernement avait marqué son accord sur ce point ?**  
*Non, pas encore. Ce n'était pas dans l'accord gouvernemental, cela figure dans ma réforme sur l'application des peines. Cela fait l'objet de discussions intercabines. J'espère pouvoir aboutir.*

**Quid des peines incompressibles que demande le MR ?**

*Ci, c'est dans l'accord gouvernemental : il prévoit que, pour cer-*

*taines peines, importantes, on peut donner aux juges du fond la possibilité de prévoir une période de sûreté durant laquelle aucune libération anticipée ne peut être accordée. On parle ici d'infractions d'une extrême gravité, par exemple les faits de terrorisme. Dans le cinquième volet de ma réforme Pot-Pourri, je propose que la période de sûreté puisse atteindre deux tiers de la peine prononcée et, en cas de perpétuité, vingt ans.*

**Le gouvernement avait annoncé que tous les retournés iraient en prison, que les radicalisés seraient sous surveillance électronique. C'est déjà d'application ?**

*Il serait exagéré de dire que tous les retournés doivent aller en prison, aucune loi ne le prévoit. Je ne pense du reste pas qu'une loi puisse prévoir cela. Nous avons approuvé, au conseil des ministres du 5 février, un projet de loi qui prévoit notam-*

*ment que l'on peut poursuivre en Belgique toute personne qui a commis une infraction liée au terrorisme hors du territoire belge contre un intérêt belge ou de l'Union européenne. Ce texte est au Conseil d'Etat, il devrait revenir dans les dix jours, puis il sera examiné en commission Terrorisme. Pour le reste, c'est la chambre du conseil qui décide si quelqu'un fait de la détention préventive. Le projet de loi prévoit aussi que le danger pour la sécurité pu-*

*blique soit une condition suffisante pour placer en détention préventive, en cas d'infractions terroristes possibles d'une peine d'emprisonnement dont le maximum légal est supérieur à cinq ans.*

**Et pour ce qui est de la surveillance électronique des radicalisés ?**

*Cela relève de l'application des peines. Je vois les ministres communautaires après les vacances de Pâques pour travailler sur une sur-*

*veillance électronique couplée à des mesures de probation qui prévoiraient une procédure de déradicalisation.*

**A Bruxelles, certains s'étonnent que des mesures n'aient pas encore été prises contre certaines mosquées, certains imams.**

*Je sais qu'on me trouve trop lent sur ce point. J'ai réussi à faire relancer le fonctionnement de l'Exécutif des musulmans, ça m'a demandé beaucoup de temps. Nous avons réussi, avec la communauté musulmane, à nommer un nouveau président qui s'est déjà très fortement engagé dans la résistance contre le terrorisme et dans la résilience. Avoir ce partenaire avec nous, c'est très important. Je vais maintenant travailler, avec les ministres Marcourt et Crevits, à la formation des imams en Belgique. ■*

Propos recueillis par  
V.La.

# 22 MARS 2016

Dans un entretien au « Soir » et au « Standaard », Koen Geens lance un appel : « L'heure n'est pas à la récupération politique. » Un message à caractère général, les personnes visées se reconnaîtront. Ce vendredi soir, les présidents des différents groupes politiques de la Chambre se sont accordés sur les contours du mandat à confier à la commission d'enquête chargée d'examiner les circonstances qui ont conduit aux attentats du 22 mars à Bruxelles.

# à la Chambre La commission d'enquête doit terminer ses travaux d'ici la fin de l'année

Les présidents des différents groupes politiques de la Chambre se sont accordés sur les contours du mandat à confier à la commission d'enquête chargée d'examiner les circonstances qui ont conduit aux attentats du 22 mars à Bruxelles. Mais il aura fallu une nouvelle réunion de plus de cinq heures, vendredi, pour que, sur le coup de 20 h 30, les chefs de groupe annoncent la conclusion d'un accord sur les principes, les missions et les attributions de la commission d'enquête parlementaire sur les attentats de Bruxelles. Et, selon l'ensemble des participants, son mandat sera très large : « Nous avons abouti à un accord. C'était notre devoir pour les familles des victimes. La Commission ne se privera de rien, elle pourra actionner tous les leviers pour analyser ce qui s'est passé le 22 mars », explique Laurette Onkelinx, cheffe de groupe du PS.

*« Elle pourra examiner comment se sont déroulées les enquêtes, les collectes et les transmissions d'informations, analyser les sources du radicalisme. Rechercher les éventuelles fautes individuelles comme collectives qui sont intervenues ce jour-là. Elle a aussi pour mission de formuler des recommandations pour améliorer le fonctionnement des services comme la législation dans la lutte contre le terrorisme. L'idée n'est pas de noyer le poisson. »*

La Commission planchera sur deux volets : celui des circonstances des attentats, en remontant jusqu'à ceux du Musée juif

de Bruxelles et à la tragédie évitée sur le Thalys. Et, d'autre part, sur le contexte général du développement du radicalisme et du terrorisme dans notre pays, en remontant à une date qui n'est pas définie mais coïncidera vraisemblablement avec la date du 11 septembre 2001, à New York.

Jean-Marc Nollet, chef de groupe des Verts, marquait lui aussi sa satisfaction vendredi soir : « Ce qui importe, c'est que cette commission fera toute la transparence sur les informations dont disposait le gouvernement et sur la manière dont elles ont circulé entre les différents services. Qu'a-t-il pris comme décision pour éviter la reproduction des attentats de Paris ? Que s'est-il passé après l'attentat à Zaventem ? La Stib a-t-elle été invitée à fermer les métros ? Il faudra en tirer les leçons politiques pour mieux faire fonctionner nos services de sécurité. Ce qui me réjouit, c'est que nous pourrions auditionner les comités P et R et la Cour des comptes. Il faudra déterminer si les moyens humains, financiers et matériels étaient suffisants pour faire face à la situation. Et, dernière satisfaction, la

*possibilité offerte à la Commission de se pencher sur les causes profondes du développement du radicalisme. Notre politique d'intégration a-t-elle failli et pourquoi ? Et qu'en est-il aussi de notre politique étrangère dont les décisions ont évidemment pesé sur les derniers événements. »*

Denis Ducarme, le chef de groupe MR à la Chambre, insistait sur la volonté de clarté rendue possible par les moyens mis à la disposition de la Commission : « L'analyse des problèmes liés aux attentats ne nous dispensera pas d'aller au fond des choses, aux sources profondes du radicalisme. Il faudra que l'on se penche sur la gestion de certains quartiers à Bruxelles où le radicalisme s'est développé. Et que l'on analyse la défaillance des politiques d'intégration. » Un propos qui rappelle une analyse que son père Daniel Ducarme, ex-président du parti libéral, avait réalisée en des temps plus cléments, en affirmant « l'intégration est un échec ». Une phrase qui lui avait valu une solide salve de critiques.

La commission sera plus que vraisemblablement présidée par le VLD Patrick Dewael et constituée de 17 commissaires : 4 N-VA, 3 PS, 3 MR, 2 CD&V, 2 VLD, 1 SPA, 1 Ecolo-Groen et 1 CDH. Elle sera installée le 14 avril prochain à la Chambre. Et doit terminer ses travaux pour le 31 décembre. ■

DIRK VANOVERBEKE